



REPUBLIQUE GABONAISE

UNION TRAVAIL JUSTICE



**DÉCLARATION
DE
MME. ANNETTE ONANGA
Conseiller Juridique
de la Mission Permanente du Gabon auprès des Nations Unies**

*_*_*_*_*_*_*_*

**REUNION DE LA 6EME COMMISSION SUR
LE COMITE SPECIAL DE LA CHARTE ET DU RAFFERMISSEMENT DU ROLE DE L'ORGANISATION
POINT 85**

*_*_*_*_*_*_*_*

New York, le 12 octobre 2018

Vérifier au prononcé

Comité Spécial de la Charte et du raffermissement du rôle de l'Organisation

Point 85

Monsieur le Président,

Ma délégation tient se féliciter de l'important rôle joué par le Comité Spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'organisation. Le Comité remplit une fonction indispensable dans la formation et le renforcement du droit international, et mérite à cet effet toute notre attention. Nous saluons les contributions multiformes des États membres en appui du travail du Comité, C'est ici le lieu de saluer l'excellent travail effectué par le Bureau sortant du Comité, mais également de féliciter le nouveau Bureau élu, et son Président, l'Ambassadeur Omar Hilale du Maroc, que nous assurons de l'entier soutien de notre délégation.

Monsieur le Président,

A un moment où notre monde continue de faire face à de nombreuses menaces à la paix et la sécurité internationales, il est vital que les efforts visant à préserver la paix se fassent dans le respect des normes établies par la Charte, en particulier, en tenant pleinement compte de l'équilibre entre les organes principaux de l'Organisation. Un accent particulier devrait être également mis, dans l'interprétation de l'article 51 de la Charte afin d'éviter toute réinterprétation unilatérale des principes régissant l'emploi de la force.

S'agissant des sanctions, nous partageons la préoccupation du Comité face aux risques qu'une application incontrôlée des sanctions pourrait avoir sur des parties tierces ou sur le grand public.

Dans tous les cas, tout devrait être fait pour une régulation rigoureuse du recours au

x sanctions, pour en faire un instrument efficace de promotion des normes internationales, à cet égard, nous sommes aussi d'avis qu'il convient d'en limiter l'étendue à des objectifs précis pour une durée bien déterminée, le tout assortie d'une feuille de route clarifiant les conditions progressives de mise en œuvre et d'extinction des sanctions.

Ma délégation appuie à cet égard, les efforts du Comité visant à renforcer la transparence des régimes de sanctions de l'Organisation. Bien appliquées, les sanctions des organes pertinents de l'Organisation devraient contribuer à limiter, voire éliminer les sanctions unilatérales, qui, en répondant parfois à des préoccupations nationales et unilatérales, peuvent affaiblir la norme internationale.

Le Gabon tient à se féliciter de la nomination du nouveau médiateur du Comité du Conseil de sécurité, conformément à la résolution 1267 de 1999.

Monsieur le Président,

Ma délégation aimerait également se féliciter de l'accent mis sur l'importance accordée par le Comité à la question du règlement pacifique des différends. Mon pays, qui a pour tradition établie de promouvoir le dialogue, considère qu'il ne saurait y avoir de substituts à la négociation comme moyen privilégié des résolutions des différends. A cet égard, mon pays souscrit à la recommandation du Comité Spécial de tenir un débat lors de sa prochaine session sur le sous-thème : échanges d'information sur les pratiques des États concernant le recours à la médiation.

Monsieur le Président,

Il est difficile d'envisager la question de la médiation sans évoquer celle de la coopération entre l'Organisation et les Accords ou Organismes régionaux dans le domaine des règlements pacifique des différends. Ma délégation tient à cet égard, à renouveler tout son appui à l'initiative du Ghana, sur cette question vitale. Nous aimerons notamment rappeler, que le respect du principe de subsidiarité n'exempte pas pour autant l'ONU et le Conseil de sécurité en particulier, de sa responsabilité principale dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'Afrique, qui a souv

ent montré sa volonté de prendre l'initiative du règlement des conflits sur le continent africain, a besoin de l'appui sans réserve du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale et du Secrétariat des Nations Unies pour mettre fin aux conflits qui affectent ses états membres. Le cas de la Somalie notamment, mérite d'être souligné. C'est ici le lieu de se féliciter du partenariat stratégique renforcé entre le Secrétariat de l'ONU et la Commission de l'Union Africaine qui devrait permettre une plus grande cohérence et coordination dans l'action visant la résolution des conflits en Afrique.

Je vous remercie/.